

# Objectif environnement



Le journal du Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

DÉCEMBRE 2020 / N° 48

•  
De  
NOUVEAUX ÉLUS  
pour siéger  
au comité syndical  
•



**NUMÉRO SPÉCIAL**

## Le mot du Président



Depuis de nombreuses années, le Syndicat du Val de Loir gère l'ensemble de la chaîne d'élimination des déchets ménagers : la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique des déchets sur un territoire de 32 communes et de plus de 35 000 habitants. Cette année 2020 revêt un caractère particulier, d'une part par la crise sanitaire que nous subissons, et qui bouscule considérablement notre quotidien, mais également par le renouvellement des délégués syndicaux qui assurent la gestion du syndicat. Cette nouvelle assemblée fait suite aux élections municipales et intercommunales qui ont désignées l'ensemble des élus du comité syndical répartis en 12 élus issus de la communauté de communes « Loir Lucé Bercé » et 20 élus de la communauté de communes « Sud Sarthe ». Nous devons donc définir pour les 6 années à venir, la stratégie du syndicat pour mener à bien cette mission de service public tout en maîtrisant nos dépenses, nos investissements, et notre fonctionnement, pour offrir une qualité de service attendue par les usagers dans un contexte budgétaire tendu, compte-tenu des incertitudes sur les coûts de traitement des déchets. Nous avons mis en place depuis janvier 2020 l'extension des consignes de tri, pour d'une part valoriser un maximum de matière, qui auparavant partait à l'incinération, mais aussi et surtout pour alléger votre poubelle « noire ». En moyenne sur 2019, chaque habitant a produit 559 kg de déchets tous flux confondus, dont 140 kg d'ordures ménagères résiduelles. Gardons à l'esprit que la maîtrise des coûts de traitement de déchets passe par une réduction de notre production tout en valorisant ce qui peut l'être. L'enjeu de la prochaine décennie sera aussi de maintenir nos ressources en matière première qui s'épuisent fortement avec l'activité humaine. La volonté des élus est de poursuivre le travail mené par le passé en proposant de nouveaux projets afin de voir grandir le Syndicat dans le respect des objectifs environnementaux.

### François Olivier

Président du Syndicat du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

## Fonctionnement du Syndicat

Le Syndicat du Val de Loir est dirigé par un comité syndical qui délègue une partie de ses compétences au bureau du Syndicat. Les dossiers du bureau syndical sont préalablement étudiés par des commissions.

### Le comité syndical

Le comité syndical est composé de 32 membres, soit un élu par commune. Il vote le budget et décide de la réalisation des projets. Il se réunit 7 à 8 fois par an.

### Le bureau du Syndicat

Le bureau du Syndicat est composé de 9 membres. Il se prononce sur des sujets délégués par le comité syndical. Il se réunit en moyenne une fois par mois.



**Vous souhaitez connaître l'élu(e) qui représente votre commune?**

Rendez-vous sur :

[www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr)



### Composition du bureau et des commissions du Syndicat du Val de Loir :

- **Président** : François OLIVIER ④ (Montval-sur-Loir – commune déléguée de Château-du-Loir)
- **1<sup>er</sup> vice-Président** : Jean-Claude AMY ⑧ (commune du Lude) en charge de la **commission étude et financement du service**.
- **2<sup>ème</sup> vice-Président** : Dominique RIBOUILLEAULT ⑥ (commune du Luceau) en charge de la **commission communication, prévention et qualité**.
- **3<sup>ème</sup> vice-Président** : Dominique PAQUET ⑦ (commune de la Bruère-sur-Loir) en charge de la **commission collecte et traitement des déchets**.
- **4<sup>ème</sup> vice-Président** : Denis GRANDET ⑤ (commune de Sarcé) en charge de la **commission déchèteries, service technique et patrimoine**.
- **Autres membres du bureau** : Jean-Claude DEMAS ③ (Montval-sur-Loir - commune déléguée de Montabon), Jean-Luc LORIOT ② (commune de Château-l'Hermitage), Dominique MANCEAU ① (commune de Flée), Yves LE BOUFFANT - absent sur la photo - (commune de Coulongé)

### Le personnel du Syndicat :

L'organisation du Syndicat repose sur 2 services (administratif et technique) et 1 service transversal (communication).

Le Syndicat du Val de Loir emploie ainsi **13 agents** qui mettent en oeuvre les décisions des élus et assurent au quotidien le fonctionnement de la structure.

### Le Syndicat du Val de Loir se tient à votre disposition

5 bis, boulevard Fisson 72800 LE LUDE

Tél. 02 43 94 86 50

mail : [contact@syndicatvaldeloir.fr](mailto:contact@syndicatvaldeloir.fr)

Horaires : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h le lundi, mercredi et vendredi  
9 h - 12 h le mardi et le jeudi





## Fêtes de fin d'année... collecte de vos déchets décalée



En raison du jour de Noël et du 1<sup>er</sup> janvier fériés et non travaillés, le **ramassage des déchets**, initialement réalisé le **vendredi**, sera **décalé au samedi**, le matin uniquement.

Les collectes des jours précédents sont inchangées.

Les bureaux du Syndicat du Val de Loir et les 4 déchèteries seront **fermés** les jeudis **24 et 31 décembre après-midi** ainsi que le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.

Les déchèteries du Lude et de Montval-sur-Loir seront ouvertes les jeudis 24 et 31 décembre matin.

## Calendrier de collecte 2021

Votre calendrier de collecte 2021 est disponible :

- sur le **site internet du Syndicat**,
- à la **mairie de votre commune**,
- au **Syndicat du Val de Loir**,  
5 bis bd Fisson 72800 LE LUDE.



En complément, vous y retrouverez également les consignes de tri et les horaires d'ouverture des déchèteries.

## 1 semaine = 1 geste de tri

Afin d'apporter des réponses concrètes à vos interrogations sur les consignes et les gestes de tri, le Syndicat diffuse chaque semaine, via l'alerte infos, une actualité intitulée 1 semaine = 1 geste de tri !

Vous ne recevez pas encore l'alerte infos (newsletter)? inscrivez-vous via le site [www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr). A chaque nouvelle actualité du Syndicat du Val de Loir, vous recevrez un mail.

Vous avez un doute sur un déchet ? N'hésitez pas à nous contacter via [contact@syndicatvaldeloir.fr](mailto:contact@syndicatvaldeloir.fr) ou par téléphone au 02.43.94.86.50.



## Accroche-bac... De quoi parle-t-on?

**Au cours de leurs tournées, les agents peuvent être amenés à ne pas collecter votre poubelle. Ils placent alors un «accroche-bac» à l'arrière du bac. Explications.**



> accroche-bac bleu, c'est un problème technique : **puce désactivée, bac cassé ou contenu trop tassé.**



> accroche-bac rouge, le bac n'est pas conforme : **bac trop plein ou il y a des erreurs de tri.**



> accroche-bac jaune : **présence de cartons bruns.** Privilégiez l'apport en déchèterie.



Pour toute information, contactez le Syndicat

**02 43 94 86 50**



Syndicat Mixte du Val de Loir  
pour collectes et traitement  
des déchets

**Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets**

5 bis, boulevard Fisson 72800 LE LUDE

**Directeur de la publication** : F. Olivier

**Conception** : Syndicat du Val de Loir

**Crédit photos** : Syndicat du Val de Loir - Pixabay

**Imprimé sur papier certifié PEFC** par Graphi Loir - ISSN 1628-9498

## DÉCHÈTERIES



## Rappel des horaires d'hiver

Du 16 octobre au 14 avril

### Le Lude 02 43 94 13 73

Lundi 10 h - 12 h  
Mardi 10 h - 12 h  
Mercredi 14 h - 17 h  
Jeudi 10 h - 12 h  
Vendredi 14 h - 17 h  
Samedi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h

### Verneil-le-Chétif 02 43 46 73 30

Lun 14 h - 17 h  
Mardi 14 h - 17 h  
Mercredi 10 h - 12 h  
Jeudi 14 h - 17 h  
Vendredi 14 h - 17 h  
Samedi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h

### Oizé 02 43 77 03 22

Lundi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Mardi 14 h - 17 h  
Mercredi 10 h - 12 h  
Jeudi 14 h - 17 h  
Vendredi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Samedi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

### Montval-sur-Loir 02 43 46 72 24

Lundi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Mardi 10 h - 12 h  
Mercredi 14 h - 17 h  
Jeudi 10 h - 12 h  
Vendredi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Samedi 10 h - 12 h et 14 h - 17 h

Merci de prendre vos précautions afin de permettre la fermeture des sites aux horaires indiqués à l'entrée.